



DELIBERATION n°2016.056 : PAYS 2017 : Animation territoriale et aide à sa mise en place demande de subvention 2017

Par suite d'une convocation en date du 23 septembre 2016, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la communauté de communes du Guillestrois le 05 octobre 2016 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais Des Ecrins du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Cyrille DRUJON D'ASTROS

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais			
Maurice DUFFOUR	Absent	Francine DARDEN	Présente
Alain FARDELLA	Pouvoir à M Sébastien FINE	Thierry BOUCHIE	Absent
Pierre LEROY	Présent	Thyphaine BERTHET BOUTARIC	Absente
Sébastien FINE	Présent	Eric PEYTHIEU	Absent
Catherine VALDENNAIRE	Absente	Jean Pierre SEVREZ	Absent
Communauté de communes du Pays des Ecrins			
Cyrille DRUJON D ASTROS	Présent	Jean Robert RICHARD	Absent
Jean CONREAUX	Absent	Martin FAURE	Absent
Communauté de communes du Guillestrois			
Max BREMOND	Présent	Dominique MOULIN	Absent
Bernard LETERRIER	Présent	Jean Louis BERARD	Absent
Communauté de communes de l'Escarton du Queyras			
Christian LAURENS	Pouvoir à M Max BREMOND	Jacques BONNARDEL	Absent
Christian GROSSAN	Absent	Serge LAURENS	Présent

Vu :

L'arrêté préfectoral n°2015-190-2 en date du 08 juillet 2015, actant la transformation de l'association du Pays du Grand Briançonnais des Ecrins au Queyras en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras,

Le Contrat Régional d'Equilibre Territorial du Grand Briançonnais et notamment son article 9,

La mise en place du contrat de ruralité et sa circulaire d'application,

CONSIDERANT :

Que les politiques de Pays sont des leviers importants pour les financements des projets du territoire,

Que le PETR est chef de file du CRET et qu'il a répondu à la demande de la Région de produire, au titre du volet stratégique, d'un état des lieux partagé de l'ingénierie par la biais du projet de territoire mis en place et qu'il a fait propositions de mutualisation, de mise en réseau, d'adéquation des besoins et des ressources à l'échelle du périmètre du contrat en vue de la clause de revoyure.

Que le PETR est porteur à la demande de l'Etat du Contrat de Ruralité, qu'il gère au titre des 4 communautés de communes.

Que ce travail d'animation territoriale est pris en charge par la directrice du PETR et qu'elle est appuyée sur la partie administrative et financière par une secrétaire à 80 %,

Que le PETR est dans une dynamique pro active de mutualisation de ses agents et de ses moyens de fonctionnement,



PETR
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

• Briançonnais • Ecrins • Guillestrois • Queyras

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°5 du : 5 octobre 2016

Délibération n° : 2016.056

Page 2 sur 2

DELIBERATION n°2016.056 : PAYS 2017 : Animation territoriale et aide à sa mise en place demande de subvention 2017

Que le PETR maîtrise ses dépenses en basant sur la sobriété,

Que le suivi des missions et affaires administratives et financières du syndicat mixte ne peuvent être traités sans personnel dédié,

Que la gestion d'un établissement public génère des frais.

Après en avoir délibéré par :

Nombre de membres en exercice	11	Nombre de suffrages	9
Nombre de membres présents	7	Nombres de membres représentés	2
Nombre de suffrages exprimés		0	
Pour	9	Contre	0
		Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide d'approuver le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Fonctionnement courant	30 000€	Etat	50 000€
Communication	2 500 €	Région	90 000€
Frais déplacement, de restauration, d'hébergement	4 000 €	Autofinancement	19 000€
Dépenses de personnels	121 000 €		
Investissement informatique	1 500€		
TOTAL	159 000 €	TOTAL	159 000 €

De solliciter les plus hautes subventions possibles auprès de l'Etat et de la Région ;

Autorise Monsieur le Président à signer toute convention ou autres documents devant intervenir avec les partenaires financiers concernant le projet ;

Précise que les crédits destinés au financement de ces dépenses sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.

Le Président,
Pierre LEROY

